

# Raid des Moulins

## Dimanche 14 juin 2009

### REGLEMENT

#### I - Organisation

- Le Raid des moulins est organisé par la Ville de Quimperlé.
- L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- En cas de nécessité ou événement grave, des épreuves ainsi que des horaires pourront être modifiés ou supprimés par l'organisation. En cas de besoin l'organisation pourra décider d'éventuelles neutralisations, elles seront alors comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.
- L'organisation a souscrit une Assurance Responsabilité Civile, conformément à la législation en vigueur.

#### II - Parcours

- Le raid se déroule sur une journée dans le Pays de Quimperlé. Deux circuits sont proposés : Expert (75 km) et Aventure (45 km).
- Le parcours est tracé principalement en milieu naturel et les déplacements se font à pied, à VTT, en canoë (rivière classe II ou mer), en course d'orientation, le tout avec une dominante orientation. Il peut comporter aussi des ateliers techniques et des franchissements.
- Les équipes déchargent les organisateurs pour tout incident, accident ou vol pouvant survenir pendant la manifestation et accepte les risques propres à la pratique des épreuves du raid.
- Les équipes s'engagent à n'emprunter les itinéraires proposés que sous leur propre responsabilité et appréciation.
- Les équipes reçoivent une carte (type IGN ou IOF) à chaque changement de spéciale. Les déplacements se feront en suivant les indications portées sur cette carte. Certaines spéciales peuvent se dérouler au road book.
- L'orientation se fait suivant plusieurs modes : en suivi d'itinéraire, en course d'orientation et en circuit balisé.
- Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle, matérialisés par une balise, qui doivent être pointées impérativement en équipe.
- Tout point de contrôle non pointé entraînera une pénalité.
- Des points de contrôle pourront apporter des bonus en temps.
- L'organisateur se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe en cas de non conformité flagrante du règlement et du non respect.

#### III - Durée de l'épreuve

- Le départ sera donné à 08h00 à Quimperlé. L'arrivée aura lieu Quai Brizeux à Quimperlé dans l'après-midi. Les parcours seront clos à 19h00.
- Le chronométrage est réalisé par ChronoRAID. Le système est composé d'une puce électronique par équipe et un boîtier électronique par point de contrôle. Les résultats sont obtenus à la lecture de la puce après l'arrivée. Les équipes sont responsables de la bonne validation des points de contrôle.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours des équipes retardataires afin de respecter les horaires de l'épreuve.

#### IV- Les concurrents

- Le Raid des Moulins est ouvert à tous, hommes et femmes de 15 ans au minimum.
- L'inscription se fait par équipe de trois. Chaque équipe sera composée d'un capitaine d'équipe, interlocuteur avec l'organisation.
- Le nombre d'équipes est limité à 150 équipes.
- **L'inscription ne sera effective qu'à réception complète des pièces du dossier d'inscription et paiement des frais d'inscription dans la limite du nombre d'équipe prévu.**

- Le nom d'équipe devra représenter une identité (association, entreprise, administration, sponsors, lieu géographique,...) et éviter tout nom discréditant le sérieux du raid et de l'organisation.
- Un mineur de moins de 18 ans et au minimum de 15 ans peut s'inscrire avec une autorisation parentale dans une équipe comprenant au moins un adulte.
- Les concurrents doivent avoir présenté un certificat médical de non contre-indication au Raid des Moulins de moins d'un an suivant modèle fourni (ou d'une photocopie contresignée par le concurrent).
- **Ne vous posez plus de questions, le port du casque VTT est obligatoire sur la totalité du raid.**
- Les chaussures à cales sont autorisées et peuvent rester sur les pédales du VTT.
- Conformément à l'arrêté du 04/05/95 relatif à la pratique du canoë, chaque concurrent atteste être apte à nager 50 m et à s'immerger. Il s'engage à porter le gilet de sauvetage fourni par l'organisation sur la totalité du parcours canoë.
- Tout concurrent participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile.
- Le jury se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de partir ou de poursuivre la compétition.
- Tout remplacement au cours de l'épreuve d'un concurrent est interdit et impliquera une mise hors course de l'équipe.
- Les concurrents doivent respecter impérativement le code de la route, la nature et les propriétés privées.
- Toute équipe doit être complète pendant le parcours et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'ensemble de l'équipe.
- Un équipier contraint d'abandonner (fatigue, blessure ...) doit avec l'aide de ses co-équipiers se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche (départ ou arrivée de spéciale, point d'assistance médicale) et signaler cet abandon à l'organisation par tous les moyens improvisés dans les plus brefs délais et rendre la puce électronique à l'arrivée.
- Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution sur le parcours de l'épreuve (en milieu naturel) reste sous la responsabilité du concurrent engagé.
- En cas de constatation d'un de ces actes par l'organisation, une pénalité ou mise hors course sera appliquée à l'équipe (sans toutefois dégager la responsabilité civile du concurrent).
- Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

#### V - C.N.I.L. :

- Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

#### VI - Droits à l'image

- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie. Ils acceptent aussi le port de toutes marques attachées à ce raid, sur toutes les parties ou supports prédéfinis.

#### VII - Acceptation du règlement

- Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire et doivent avoir signé cette acceptation sur la fiche d'inscription. Ils acceptent aussi de respecter le règlement technique de l'épreuve qui leur sera envoyé 15 jours avant celle-ci.